

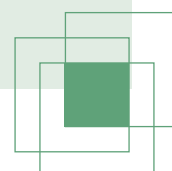
Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination



Travailleur saisonnier récoltant les pommes, République arabe syrienne.

6.2 TRAVAILLEURS MIGRANTS : CADRES POLITIQUES POUR UNE MIGRATION REGULEE ET FORMELLE

■ Les travailleurs migrants sont souvent victimes d'une série d'obstacles qui les enferment dans des situations d'informalité. Même lorsque des migrants ont réussi à accéder à un emploi régulier et officiel dans les pays d'accueil, ils peuvent toujours se retrouver dans des situations informelles à un stade ultérieur. Des cadres normatifs ont été établis par l'OIT et l'ONU pour orienter les principes fondés sur les droits afin de réglementer le droit du travail pour le bien des pays d'origine et de destination, celui des employeurs et celui des travailleurs migrants eux-mêmes. L'application de ces instruments peut assurer une meilleure gouvernance de la migration et permettre aux travailleurs migrants d'accéder et d'évoluer dans l'économie formelle. De même, fonder la politique de migration sur des prévisions précises de la demande de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs à faible qualification, réduira probablement la migration illégale et donc l'économie informelle.



PRINCIPAUX ENJEUX

- Migration et informalité
- Concentration des migrants dans des formes d'emplois précaires
- Mauvaises conditions de travail des travailleurs migrants
- Vulnérabilité pendant les crises économiques
- L'application des instruments internationaux se fait attendre
- Orientation de la politique vers les travailleurs hautement qualifiés
- Obstacles administratifs
- Migration illégale
- De la formalité à l'informalité
- Discrimination et exclusion sociale
- Vulnérabilités spécifiques des travailleuses migrantes
- Absence de protection sociale
- Absence de liberté d'association

■ **Migration et informalité.** La migration de la main-d'œuvre est de plus en plus reconnue comme un facteur positif pour le développement des pays d'origine et des pays d'accueil et pour celui des travailleurs migrants eux-mêmes. Les travailleurs migrants contribuent à l'économie de leur pays d'origine en allégeant la pression du marché du travail, en effectuant des versements et grâce au transfert de technologies, de compétences et d'investissements. Dans les pays de destination, les migrants rajeunissent les populations âgées, répondent à la demande de travailleurs qualifiés, promeuvent l'esprit d'entreprise et soutiennent les systèmes de sécurité sociale et de protection sociale¹¹. Pourtant, nombreux sont les avantages qui sont entravés par des cadres politiques inadéquats pour l'emploi formel et réglementé des migrants. Une multitude de facteurs examinés ci-dessous se caractérisent par de grandes parties de la population de travailleurs migrants concentrés dans l'économie informelle, souvent dans des conditions de vulnérabilité, d'exclusion et d'insécurité, ce qui réduit de manière significative les avantages potentiels de la migration.

Partir à l'étranger à la recherche de meilleures conditions de travail n'est pas un phénomène nouveau, tout comme l'engagement de travailleurs étrangers pour occuper des postes libérés par des travailleurs locaux. Mais au cours des dernières années, la mondialisation et la dynamique changeante du marché du travail qui l'a accompagnée ont affecté les facteurs tendant à favoriser ou à décourager la migration. L'extension des disparités économiques et sociales entre les pays et la faillite de la mondialisation à créer des opportunités de travail décent dans les pays d'origine renforcent la tentation d'émigrer. Dans le même temps, une demande accrue de main-d'œuvre faiblement qualifiée dans les pays industrialisés attire les travailleurs migrants. Une partie de cette demande est générée par l'évolution vers la dérégulation et la main-d'œuvre 'flexible', en particulier dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre qui ne sont pas aisément délocalisés à l'étranger comme l'agriculture, la transformation des aliments, l'industrie manufacturière et la construction. Parallèlement, des changements démographiques tels que

● Les facteurs de l'offre et de la demande dans les pays d'origine et de destination continuent à alimenter la croissance de la migration de main-d'œuvre, mais les cadres politiques ne sont pas à la hauteur de ces évolutions, ce qui pousse souvent de grandes parties de la population migrante vers le travail informel

11 BIT, Rights, Labour Migration and Development International Migration Brief, Programme de la migration internationale, Genève.

● Les travailleurs migrants sont concentrés de manière disproportionnée dans les emplois peu qualifiés de l'économie informelle. Les secteurs où les travailleurs migrants sont concentrés comme l'agriculture, les petites manufactures et les services à domicile sont souvent caractérisés par des formes d'emploi atypiques qui cachent le travail informel et non protégé

le vieillissement de la population et le nombre croissant de femmes qui travaillent accentuent la demande de services comme le travail domestique et les soins à domicile. La conséquence de ces tendances est l'accroissement d'emplois caractérisés par des faibles revenus, un statut subalterne, de mauvaises conditions de travail et peu ou pas de protection sociale. Dans le contexte de l'augmentation du niveau de vie dans les pays à revenus élevés ou moyens, les travailleurs peuvent se permettre de fuir ces emplois en les laissant aux travailleurs migrants².

■ Concentration des migrants dans des formes d'emplois précaires.

Bien que des données précises soient difficiles à obtenir, il est clair que les travailleurs migrants sont concentrés majoritairement dans les emplois peu qualifiés de l'économie informelle. Les secteurs où les travailleurs migrants sont concentrés, comme l'agriculture, les petites manufactures et les services à domicile sont caractérisés par des formes d'emploi précaires, dont le travail saisonnier et occasionnel, ainsi que la sous-traitance. De telles formes d'emploi atypiques peuvent être utilisées pour cacher le travail informel et l'exploitation qui sont souvent insuffisamment visés par la législation du travail et difficiles à vérifier par l'inspection du travail.

■ Mauvaises conditions de travail des travailleurs migrants.

Par rapport aux travailleurs de l'économie formelle (nationaux et migrants), les travailleurs migrants dans l'économie informelle connaissent généralement des conditions de travail plus pénibles, une plus grande insécurité de l'emploi, des salaires inférieurs, de peu ou pas de protection sociale et sont plus fréquemment exposés aux dangers et aux risques. Ils sont également moins susceptibles d'être syndiqués et d'avoir recours à la justice lorsque leurs droits sont violés. Pour illustrer ces points, certains rapports de recherche³ montrent que les migrants en situation irrégulière dans l'économie informelle subiraient des conditions de travail et de sécurité et de santé au travail inférieures aux normes, alors que parmi ceux en situation régulière, certains bénéficieraient de conditions de travail, de sécurité et de santé comparables aux travailleurs employés légalement mais sans protection sociale ou médicale. En ce qui concerne les pratiques en matière d'emploi, les migrants en situation irrégulière connaîtraient des conditions d'engagement et de licenciement inférieures aux normes (absence de contrat), un emploi d'un niveau inférieur à leurs compétences ou à leurs qualifications réelles, à titre temporaire, faisant peu ou pas l'objet de conventions collectives ainsi qu'une situation de sous-emploi. Dans le cas de travailleurs migrants réguliers, les employeurs négocieraient des contrats indiquant moins d'heures que celles réellement fournies, ou offriraient des salaires inférieurs à ceux convenus pour ce travail. Les mêmes rapports démontrent que les salaires des travailleurs migrants dans l'économie informelle sont souvent inférieurs à ceux des travailleurs de l'économie formelle. Au Kazakhstan par exemple, une enquête révélait que les travailleurs migrants dans l'économie informelle gagnaient 28 pour cent de moins que le salaire moyen dans le pays et qu'environ un tiers des travailleurs interrogés avaient rencontré des difficultés et n'avaient pas reçu de rémunération pour le travail effectué⁴. En Espagne, la différence de salaire entre travailleurs migrants de l'économie informelle et travailleurs espagnols pouvait atteindre 30 pour cent⁵. L'étude a également indiqué que l'emploi des travailleurs migrants dans l'économie

2 BIT, Rights, Labour Migration and Development International Migration Brief, Programme de la migration internationale, Genève.

3 Parmi ces rapports: OIT, UE, Employment of Migrant Workers in the Informal Economy in Kazakhstan, 2009; OIM, CE, OIT, Addressing the Irregular Employment of Immigrants in the European Union (2008, Budapest); Pholphirul, P., Rukumnuaykit, P. 2010, *The Economic Contribution of Migrant Workers in Thailand* Journal of International Migration, Volume 48, Issue 5, octobre 2010.

4 OIT, UE, *Employment of Migrant Workers in the Informal Economy in Kazakhstan: A Study of workers in Southern Kazakhstan*, 2009.

5 Aparicio, R et.al. op.cit.

informelle se rencontre « plus fréquemment dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes »⁶.

■ **Vulnérabilité pendant les crises économiques.** La vulnérabilité de la situation des migrants en tant que travailleurs de l'économie informelle devient de plus en plus évidente en temps de crise. Des formes de travail sans sécurité, combinées à une absence d'accès à la protection sociale, et la concentration dans les secteurs les plus sensibles aux cycles des affaires comme la construction, le commerce de gros, les hôtels et restaurants, fragilisent particulièrement les travailleurs migrants⁷. La crise financière et économique actuelle a conduit à certains égards à une 'normalisation de l'économie informelle'⁸ car de nombreux travailleurs migrants n'ont d'autre choix que d'accepter des salaires inférieurs et de mauvaises conditions de travail pour échapper au chômage. Un certain nombre de pays ont réagi à la crise en imposant des mesures de restriction plus sévères à l'admission de travailleurs migrants et au renouvellement des permis de travail temporaires, ce qui peut fermer la porte à tout travail formel pour les travailleurs migrants.

La crise a également affecté la migration interne rurale-urbaine. En Chine, le secteur des manufactures, qui emploie un grand nombre de migrants internes en provenance de la campagne, a été frappé durement par la chute de la demande des exportations chinoises. On estime à 10 millions le nombre de migrants internes qui sont retournés chez eux après avoir perdu leur emploi dans les usines en ville en 2008-2009, et certains rapports signalent des manifestations de travailleurs licenciés en raison du non-paiement d'arriérés de salaires et d'indemnités de licenciement⁹.

■ **L'application des instruments internationaux se fait attendre.** Depuis les années 1930, l'Organisation internationale du Travail est à la pointe en matière d'instruments internationaux en faveur de la protection des travailleurs migrants. Les deux Conventions de l'OIT spécifiques aux migrants: *Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949*, et *Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975* ainsi que les Recommandations qui leur sont associées constituent des éléments clés du cadre de protection international des travailleurs migrants. La nécessité d'une 'approche fondée sur les droits, conformément aux normes internationales du travail existantes et aux principes de l'OIT' a été affirmée lors de 92e session de la Conférence internationale du Travail en 2004 par l'adoption de la Résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. (Voir ci-encadré sur les Protections des travailleurs migrants)

Malgré l'existence d'un cadre normatif reconnu au niveau international et un intérêt mondial croissant pour la maximisation des effets positifs de la migration, une grande partie des travailleurs migrants échouent dans l'économie informelle. Dans ces circonstances, un certain nombre de défis spécifiques peuvent être identifiés lorsqu'il s'agit d'étendre le travail décent aux travailleurs migrants dans l'économie informelle.

■ **Orientation de la politique vers les travailleurs hautement qualifiés.** Dans de nombreux pays de destination, la politique migratoire est orientée vers des travailleurs hautement qualifiés alors que les travailleurs peu qualifiés en sont exclus. Pour justifier un tel parti pris au détriment des travailleurs peu qualifiés, les responsables politiques invoquent généralement

● La crise financière actuelle 'normalise l'informalité', réduit les normes et les salaires pour de nombreux migrants. Elle est également à l'origine de retours massifs vers les campagnes pour ceux qui perdent leur emploi

Protections des travailleurs migrants et de leur famille en droit international

Les protections dont bénéficient les travailleurs migrants et leur famille en droit international peuvent être résumées par trois notions fondamentales:

- Les droits humains universels et les lois essentielles du travail s'appliquent à tous les migrants, quel que soit leur statut;
- Les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination entre les travailleurs migrants en situation régulière et les travailleurs locaux en matière d'emploi et de profession doivent être appliqués;
- Les normes internationales du travail offrant une garantie de traitement équitable et des conditions de travail, comme l'emploi, l'inspection du travail, la sécurité et la santé au travail, le nombre maximum d'heures de travail, le salaire minimum, la sécurité sociale, la liberté d'association et le congé de maternité, s'appliquent aux travailleurs migrants en situation régulière.

Source: BIT, 2010, International Labour Migration: A rights based approach.

6 Irregular Employment of Migrant Workers in Germany, Legal Situation and Approaches to Tackling the Phenomenon op.cit.

7 Pour plus d'informations, voir la section Ressources: OCDE, 2009, Migrations internationales et crise économique: comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées, Paris.

8 Pour plus de détails, voir la section Ressources: CLANDESTINO, 2009, Workshop on Irregular Migration and Informal Economy.

9 Pour plus de détails, voir la section Ressources: Martin, P., 2009, The recession and migration: Alternative scenarios.

● Le chômage dans les pays d'accueil reste compatible avec une demande permanente de travailleurs peu qualifiés, qui agit à son tour comme aimant pour les travailleurs migrants

● L'absence de politiques et de procédures claires et transparentes pour employer des travailleurs migrants a engendré une croissance de l'informalité

● Les migrants légaux sont également susceptibles de basculer dans l'illégalité et d'être piégés par l'économie informelle

le taux de chômage élevé des travailleurs locaux. À y regarder de plus près pourtant, un taux de chômage élevé n'est pas incompatible avec une demande permanente de travailleurs peu qualifiés. Les travailleurs locaux ont le choix de s'appuyer sur les allocations de chômage ou sur les réseaux sociaux informels plutôt que d'accepter ce qu'ils considèrent comme des emplois peu qualifiés indésirables. La demande non satisfaite agit comme un aimant sur les travailleurs étrangers qui, en l'absence de canaux de migration légaux, se tournent vers l'immigration illégale¹⁰. Il existe un lien étroit entre la demande du marché du travail, une politique migratoire restrictive et une immigration illégale élevée. Empêchés d'accéder au marché du travail formel en raison de leur situation irrégulière, les travailleurs migrants n'ont souvent d'autre choix que de se tourner vers l'économie informelle, où l'on ne contrôle pas la validité des permis de travail.

■ **Obstacles administratifs.** Les procédures souvent complexes et longues d'engagement de travailleurs étrangers agissent également comme un obstacle au travail formel et réglementé dans de nombreux pays. Lorsque les politiques et les procédures d'emploi de travailleurs migrants manquent de clarté, et tant qu'il y aura peu de sanctions pour l'engagement de travailleurs migrants irréguliers, l'économie informelle continuera à se développer. En réalité, les travailleurs eux-mêmes sont encore trop souvent la cible des sanctions. De manière assez inquiétante, les pays de destination ne cessent de jeter l'anathème sur les travailleurs migrants irréguliers. La focalisation exagérée sur 'la chasse' à l'immigration illégale et le renforcement des contrôles aux frontières n'ont pas réussi à endiguer le flux de migrants illégaux mais ont plutôt stigmatisé ces derniers, les enfonçant encore plus dans l'économie informelle et renforçant les attitudes négatives et même agressives à leur égard. Les discours populistes qui associent migrants et criminalité en hausse ainsi que les politiques de détention arbitraire et les refus d'appliquer les procédures fondamentales peuvent également exposer les migrants à de mauvais traitements et à l'hostilité¹¹.

Par ailleurs, en se concentrant sur la fermeture des frontières aux nouveaux migrants, ces politiques semblent oublier que de nombreux travailleurs migrants illégaux sont entrés dans le pays de destination en toute légalité, et qu'ils ont basculé plus tard dans l'illégalité et l'économie informelle. De tels cas ont tendance à se multiplier lorsque des travailleurs migrants ne répondent plus aux conditions de renouvellement de leur permis de séjour ou de travail et que le coût d'un retour au pays est élevé¹². Au cours des dernières années, les pays développés ont eu tendance à utiliser des programmes de migration temporaire qui lient souvent les travailleurs à un employeur spécifique, à une profession ou à une destination précise. Ces restrictions ne traduisent pas toujours les réalités de la demande de travailleurs qui peut s'exprimer à long terme, ou n'offrent pas aux travailleurs des solutions alternatives en cas de conditions de travail fondées sur l'exploitation. Par conséquent, des travailleurs migrants régulièrement admis peuvent basculer dans une situation d'illégalité et d'informalité en demeurant sur le territoire au-delà de la validité de leur visa ou en échappant à leur employeur désigné.

Les secteurs employant des travailleurs migrants illégaux sont souvent ceux où les normes minimales de travail ne sont pas respectées ou appliquées, ou n'existent tout simplement pas. Les migrants illégaux peuvent parfois se voir refuser leur salaire, être insultés ou confinés dans leur liberté de mou-

10 Pour plus d'informations, voir la section Ressources: Reyneri, 2003, *Illegal immigration and the underground economy*.

11 Le conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2008, *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement*. Note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Doc. A/HRC/7/12, 25 février 2008, Genève.

12 Pour plus d'informations, voir la section Ressources: OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2008*, Paris.

vement. Dans des cas extrêmes, ils peuvent être victimes de traite, réduits au travail forcé et faire l'objet de mauvais traitements par leur hôte ou de graves violations des droits de l'homme. La traite de main-d'œuvre peut se développer en l'absence de canaux d'immigration légale dans les pays en demande de main-d'œuvre, ou lorsque l'accès aux informations sur l'immigration légale fait défaut. Les victimes de la traite sont nombreuses dans l'emploi illégal ou occulte, comme les ateliers clandestins, le travail agricole, la construction ou l'industrie du sexe, où la réglementation des conditions de travail est faible ou nulle.

■ **Migration illégale.** Outre l'exposition des travailleurs à de nombreuses violations des droits de l'homme, la migration illégale a des conséquences économiques négatives pour les pays d'origine et de destination. Pour les pays de destination, elle représente une perte de contributions de sécurité sociale et d'impôts et instaure une concurrence déloyale entre employeurs. Pour les pays d'origine, elle entrave la capacité des travailleurs migrants à envoyer de l'argent chez eux, ce qui représente une source de capital majeure pour de nombreux pays en développement. Les travailleurs migrants en situation informelle sont confrontés à des difficultés pour percevoir régulièrement leur salaire ainsi que pour accéder aux canaux de transfert officiels pour reverser leurs revenus au pays. Les frais de transfert par le biais des services financiers informels sont souvent élevés et moins fiables que les mécanismes traditionnels comme les banques, qui peuvent ne pas être accessibles aux migrants en situation illégale.

■ **De la formalité à l'informalité.** Une situation illégale ne constitue pas le seul obstacle à l'emploi formel de travailleurs migrants – les migrants en situation régulière peuvent également être piégés par l'économie informelle. Une étude sur l'insertion professionnelle de travailleurs migrants en Grèce, en Italie et en Espagne a révélé que les migrants en situation régulière et irrégulière étaient concentrés dans les emplois informels peu qualifiés¹³. Les migrants en situation régulière de la liste ci-après, qui n'est pas exhaustive, peuvent également travailler dans l'économie informelle:

- les demandeurs d'asile avec permis de séjour mais pas de permis de travail;
- les jeunes étudiants migrants avec permis de travail à temps partiel;
- les personnes dépendant des demandeurs principaux avec permis de séjour mais pas de permis de travail;
- les migrants en situation régulière avec permis de séjour et de travail qui ne peuvent pas trouver un emploi dans l'économie formelle en raison de pratiques discriminatoires (parfois des migrants de deuxième génération) ou d'obstacles linguistiques;
- les migrants en situation régulière qui ne veulent pas payer des contributions de sécurité sociale ou des impôts, ou leurs employeurs dans les mêmes conditions;
- les migrants établis à leur propre compte; et,
- dans le cas de l'UE, les citoyens d'un nouvel état membre en période de transition en ce qui concerne l'accès au marché du travail.

● La traite de main-d'œuvre peut se développer en l'absence de canaux d'immigration légaux dans les pays en demande de main-d'œuvre, ou lorsque l'accès aux informations sur l'immigration légale fait défaut

13 Pour plus d'informations, voir la section Ressources: Reyneri, E., 2001, Migrants' involvement in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union.

● La discrimination à l'égard des travailleurs migrants est un élément important qui pousse beaucoup d'entre eux vers l'économie informelle

■ **Discrimination et exclusion sociale.** Les travailleurs migrants cumulent 'plusieurs causes de discrimination', non seulement en raison de leur situation de migrant mais aussi de leur nationalité, de leur ethnicité ou de leur sexe, qui contribue à leur marginalisation et à leur exclusion de l'économie formelle. Les travailleurs migrants sont régulièrement sujets à diverses formes de discrimination, notamment en matière d'accès à l'emploi et de traitement inégal sur le lieu de travail, des pratiques non conformes à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux instruments internationaux relatifs aux travailleurs migrants. En temps de crise, l'impression que les migrants concurrencent les travailleurs locaux se propage, ce qui peut renforcer la xénophobie et conduire à une augmentation des mesures discriminatoires à l'emploi, à des expulsions massives et à la violence à l'égard des migrants. Les migrants sont aussi confrontés régulièrement à un accès inégal aux opportunités comme l'éducation et la formation, ainsi qu'à une discrimination dans l'accès aux services publics, au logement et à l'éducation. De nombreux migrants restent alors confinés à la marge de l'économie informelle.

■ **Vulnérabilités spécifiques des travailleuses migrantes.** Près de la moitié de l'ensemble des migrants internationaux sont des femmes. Les femmes migrent de plus en plus seules à la recherche d'un emploi. La migration de la main-d'œuvre peut être l'occasion pour les femmes d'acquérir une forme d'autonomisation, mais la dynamique de la migration aujourd'hui peut également confirmer les rôles traditionnels des deux sexes et exposer beaucoup de femmes à des risques et à des dangers spécifiques.

Dans les pays d'origine, la discrimination sur le marché du travail, la pauvreté et l'accès inégal aux ressources peut pousser les femmes à émigrer par nécessité plus que par choix. Sans accès à des emplois décents chez elles, les femmes sont obligées d'aller à l'étranger. En Indonésie et aux Philippines, par exemple, deux pays qui ont envoyé un grand nombre de travailleuses migrantes à l'étranger, le taux de chômage est élevé parmi les jeunes femmes¹⁴. Étant donné que les possibilités d'émigration pour les femmes en Asie sont souvent temporaires et que la réinsertion sur le marché du travail d'origine peut être difficile, des femmes sont piégées par un cycle de migration temporaire et doivent indéfiniment ré-émigrer pour trouver du travail. L'absence de femmes dans les ménages des pays d'origine peut également avoir des conséquences négatives sur la structure familiale et sociale.

Dans les pays de destination, la mondialisation a généré une demande accrue de travailleuses migrantes, en particulier dans l'industrie manufacturière et dans le secteur des services. Alors que les migrants hommes et femmes sont concentrés de manière disproportionnée dans les emplois peu qualifiés, les femmes en particulier voient leurs possibilités d'émigration largement limitées à des emplois peu qualifiés dans des secteurs non réglementés. Les femmes sont souvent confinées à un travail répétitif peu qualifié sur une chaîne d'assemblage dans des zones d'exportation, dans la production sous-traitée ou payée à la pièce. La demande est également très élevée dans le travail domestique et les soins à domicile à mesure que les femmes dans les pays industrialisés se lancent sur le marché du travail et que la population avance en âge. Les emplois dans ces secteurs sont souvent peu couverts ou même totalement exclus de la législation du travail et les travailleurs sont laissés sans la protection des règlements et des sanctions officiels (voir également la note sur l'égalité entre hommes et femmes).

Par rapport aux hommes, les femmes ont également moins accès aux informations relatives aux occasions d'émigrer pour travailler. Elles sont moins informées sur les opportunités de travail légal à l'étranger, sur leurs droits

14 Pour plus de détails, voir la section Ressources: BIT, 2007, *International Labour Standards on Migrant Workers' Rights: Guide for Policymakers and Practitioners in Asia and the Pacific*.

au travail ainsi que sur les conditions de travail et de vie à l'étranger, ce qui les prépare moins à faire face aux conséquences de l'émigration une fois dans le pays de destination¹⁵.

■ **Absence de protection sociale.** Les travailleurs migrants dans l'économie informelle sont confrontés à plusieurs obstacles qui leur barrent la route de la protection sociale. En tant que travailleurs de l'économie informelle, ils ne sont généralement pas couverts par les programmes officiels de sécurité sociale. Il existe dans de nombreux pays des restrictions à la couverture sociale fondées sur la nationalité et sur la résidence. Les migrants peuvent également être exclus des avantages sociaux s'ils sont en situation irrégulière. Les migrants récemment arrivés sont particulièrement vulnérables car ils peuvent ne pas avoir accès aux réseaux familiaux et sociaux qui font office de filets de sécurité informels¹⁶. Simultanément, en se rendant à l'étranger, les migrants risquent de perdre les avantages acquis dans leur propre pays.

Dans les pays développés et à la population vieillissante, l'arrivée de travailleurs migrants peut constituer une source appréciable de revenus pour les états qui cherchent à alléger le fardeau de la sécurité sociale. En effet, si les travailleurs migrants sont obligés de contribuer à la sécurité sociale tout en étant exclus des allocations, ils peuvent se tourner vers l'emploi informel pour éviter de verser des cotisations à fonds perdus. Cette absence de protection sociale est particulièrement grave car les migrants dans l'économie informelle peuvent occuper des emplois où l'insécurité du travail des revenus est élevée et les conditions de travail dangereuses. La Conférence des syndicats (Trade Union Conference) rapporte que les taux d'accident du travail sont deux fois plus élevés chez les travailleurs migrants que chez les travailleurs locaux en Europe¹⁷. Les migrants sont majoritaires dans les industries où les accidents de travail ou mortels sont les plus nombreux comme l'agriculture, la construction et la transformation de la viande. En outre, de longues heures de travail, des conditions de logement précaires et le peu d'accès aux informations en matière de réglementation du travail et de sécurité peuvent fragiliser les migrants et les exposer à une mauvaise santé, aux accidents, et aux maladies professionnelles.

■ **Absence de liberté d'association.** L'OIT défend le droit de tous les travailleurs migrants de former des syndicats ou d'y adhérer, indépendamment de leur condition d'immigré. Néanmoins, dans de nombreux pays, les travailleurs migrants se voient régulièrement refuser le droit à la liberté d'association. Les restrictions d'adhésion et la participation à des activités syndicales à égalité avec les travailleurs nationaux sont parfois consacrées par la législation nationale. Dans certains pays, il est totalement interdit aux travailleurs migrants d'adhérer à un syndicat, en violation de la norme OIT: *Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948*. Plusieurs pays, notamment en Europe, limitent les droits des travailleurs migrants à occuper des fonctions officielles dans les syndicats. Souvent aussi, les travailleurs migrants temporaires et les travailleurs migrants illégaux ne jouissent pas de la liberté d'association.

Outre les restrictions légales et réglementaires, il existe d'autres obstacles à la syndicalisation des travailleurs migrants, comme la crainte de représailles de la part des employeurs, les barrières culturelles, les relations de travail imprécises, le travail à domicile et autres. Ces points sont examinés en détail dans la note sur les syndicats.

● Dans les pays à hauts revenus et à la population vieillissante, l'arrivée de migrants peut constituer une source appréciable de revenus pour les états qui cherchent à alléger le fardeau de la sécurité sociale

● Les travailleurs migrants doivent être autorisés à former des syndicats ou à y adhérer, quel que soit leur statut

15 Conseil de l'Europe, 2008.

16 Sabates-Wheeler, R. 2009, Extending social security coverage: Good practices, lessons learnt and ways forward, Document de travail N° 12, L'association Internationale de la sécurité sociale, Genève.

17 Pour plus de détails, voir la section Ressources: BIT, 2008, En quête d'un travail décent. Les droits des travailleurs migrants, Manuel à l'usage des syndicalistes.



Travailleuse dans le bâtiment, Thaïlande.



Travailleur migrant interne, Beijing, Chine.

- **Approche fondée sur les droits**
- **Promouvoir une gouvernance efficace de la migration**
- **Initiatives des pays de destination**
 - Initiatives bilatérales et multilatérales
 - Programmes de régularisation
 - Réduction des obstacles administratifs
 - Systèmes régionaux d'intégration
- **Protection des travailleurs migrants**
 - Législation efficace et application
 - Inspection du travail et exécution forcée
- **Le rôle des pays d'origine**
 - Faire de la migration un choix véritable
 - Le droit d'organisation
 - Inclusion sociale et protection sociale

● Une approche de la politique de migration fondée sur les droits offre aux travailleurs migrants des occasions d'accéder à l'économie formelle et de s'y ancrer

■ **Approche fondée sur les droits.** L'OIT prône une approche de la migration de la main-d'œuvre fondée sur les droits. Une telle approche s'appuie sur les instruments internationaux afin de développer des politiques de migration cohérentes et complètes qui tiennent compte des besoins spécifiques et des vulnérabilités de certains groupes de travailleurs migrants. Elle n'est pas seulement nécessaire dans la perspective du respect des droits de l'homme et d'un traitement éthique de tous les travailleurs, mais elle se justifie aussi au niveau économique car elle permet aux migrants d'apporter une contribution plus complète à leur société d'accueil, à leur pays d'origine et à leur développement personnel. Plus important encore, elle ouvre des possibilités pour les travailleurs migrants d'accéder ou de s'ancrer dans l'économie formelle. Le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre¹⁸, élaboré grâce à une consultation tripartite avec des experts du monde entier et approuvé par le Conseil d'administration du BIT en 2006, est un guide complet d'une approche de la migration de la main-d'œuvre fondée sur les droits. Il contient des principes et des directives en vue de développer et de mettre en place des politiques de migration, pour améliorer la gouvernance, la promotion et la protection des droits des migrants et renforcer les liens entre migration et développement.

Dans la ligne d'une approche fondée sur les droits, il existe un certain nombre de nouvelles stratégies et de bonnes pratiques pour permettre aux travailleurs migrants d'échapper à l'informalité: (i) promouvoir une gouvernance efficace de la migration de la main-d'œuvre; (ii) créer des cadres de protection pour lutter contre les vulnérabilités spécifiques des migrants grâce à des instruments internationaux (iii) promouvoir l'inclusion sociale et étendre la protection sociale aux migrants.

¹⁸ Disponible en ligne en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol sur http://www.ilo.org/migrant/information-resources/publications/WCMS_178672/lang-en/index.htm

■ **Promouvoir une gouvernance efficace de la migration.** Pour de nombreux travailleurs migrants dans l'économie informelle, l'impossibilité ou la quasi-impossibilité d'obtenir et de conserver un permis de travail valable constitue un obstacle majeur à leur accès à l'économie formelle, même dans les pays où il existe une demande de travailleurs étrangers. Adapter les règles d'accès au territoire et de délivrance des permis de travail permet de répondre à la demande actuelle du marché de l'emploi et représente aussi la première étape importante de l'octroi de conditions de travail décentes aux migrants. Le besoin permanent de travailleurs migrants dans des secteurs comme la construction, les soins à domicile et l'industrie manufacturière démontre une demande structurelle de travailleurs peu qualifiés plutôt qu'une insuffisance temporaire qui doit être comblée. On peut parvenir à une meilleure gouvernance de la migration de la main-d'œuvre en assouplissant les procédures de migration en fonction de la demande et en développant des politiques transparentes et cohérentes pour l'admission, l'emploi et la résidence des migrants. Les partenaires sociaux ont un rôle clé à jouer en identifiant la demande et en mettant au point des stratégies à long terme pour y répondre. La recherche d'un consensus en matière de migration et de politiques d'emploi à travers le dialogue social est également plus à même d'emporter l'adhésion des employeurs car la plupart de ces politiques sont mises en œuvre sur les lieux de travail.

■ Initiatives des pays de destination.

- **Programmes de régularisation.** L'Espagne, qui est devenue un pays de destination majeur pour les travailleurs migrants au cours des dernières décennies, a lancé en février 2005 son plus vaste programme de régularisation des travailleurs migrants à ce jour. Plus de 700.000 travailleurs migrants d'Équateur, de Roumanie, du Maroc et d'autres pays employés dans le travail domestique, la construction, l'agriculture et l'hôtellerie ont profité de la régularisation. Au cours de la phase de déploiement du programme de régularisation, de longues consultations avec les partenaires sociaux ainsi qu'avec des associations de migrants ont eu lieu et ont permis d'obtenir un large soutien. La régularisation était fondée sur des critères clairs et définis avec précision, conçus pour ramener de nombreux secteurs de l'économie informelle dans le giron formel. Environ 81 pour cent des travailleurs migrants régularisés sont désormais inscrits à la sécurité sociale¹⁹. En comparaison des régularisations précédentes en Espagne, on a adopté une approche efficace et complète dans le cadre de ce programme pour lutter contre l'immigration illégale, dont notamment des initiatives parallèles ouvrant la voie à la migration légale. Un registre des emplois difficiles à pourvoir a été établi dans chaque province, avec une procédure d'engagement rapide d'étrangers et l'octroi d'un nombre limité de visas valables trois mois pour permettre aux migrants de chercher un emploi dans les secteurs demandeurs comme le travail domestique, les transports et la restauration²⁰.
- **Réduction des obstacles administratifs à l'enregistrement de travailleurs étrangers.** peut décourager considérablement un recours au travail non déclaré. Certains Etats membres de l'Union européenne ont récemment introduit des mesures en vue de simplifier les procédures d'enregistrement des travailleurs migrants, qui se sont traduites par la création d'un nombre important d'emplois dans le secteur formel²¹. Une de ces mesures est l'utilisation de titres services pour faciliter l'embauche formelle de prestataires de services domestiques. Ce système propose des procédures simplifiées

● Une politique fondée sur une meilleure analyse de la demande du marché de la main-d'œuvre peut réduire la croissance de l'informalité pour la population des migrants

En Espagne, une campagne de régularisation a été organisée en concertation avec les partenaires sociaux. Elle a clairement défini les critères pour ramener de nombreux secteurs de l'économie informelle dans le giron formel.

19 Pour plus de détails, voir la section Ressources: BIT, 2010, La base de données sur les bonnes pratiques, Programme des migrations internationales.

20 Pour plus de détails, voir : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=331>

21 Union européenne (UE), 2007, L'UE intensifie la lutte contre le travail non déclaré, Communiqué de presse MEMO/07/424, 24 octobre 2007, Bruxelles. http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-07-424_fr.htm

Certains Etats membres de l'UE ont simplifié les procédures d'enregistrement des travailleurs migrants, qui se sont traduites par la création d'un nombre important d'emplois dans le secteur formel.

● Les conventions bilatérales sont les plus efficaces pour réduire l'informalité lorsqu'elles sont basées sur les normes internationales en matière de la migration

La Nouvelle Zélande dispose d'un plan de travail saisonnier qui répond aux demandes du marché de la main-d'œuvre tout en garantissant les droits des travailleurs.

pour calculer les cotisations obligatoires et déclarer les travailleurs qui fournissent occasionnellement ou régulièrement à différents employeurs des services tels que le nettoyage, le jardinage ou la garde d'enfants. En France, le *Chèque emploi service universel* (CESU) a été introduit en 2006. Le système permet aux employeurs de payer et de déclarer leurs employés sous la forme d'un chèque service pour un large éventail de services domestiques. Les employeurs peuvent s'inscrire en ligne. Les cotisations sociales sont calculées par la caisse nationale de sécurité sociale et débitées directement sur le compte en banque de l'employeur tous les mois. Pour les employés qui travaillent moins de huit heures par semaine, le CESU remplace l'obligation pour l'employeur d'établir un contrat de travail. L'employeur est libre de négocier le salaire avec l'employé, à condition de ne pas offrir moins que le salaire minimum. Des systèmes de chèques services similaires existent en Autriche, en Belgique, en Espagne, ainsi qu'à Genève (Suisse) et au Canada.

- **Initiatives bilatérales et multilatérales.** Les conventions bilatérales ou multilatérales entre pays d'origine et pays de destination peuvent également être un moyen efficace d'offrir un accès à l'émigration légale et des opportunités d'emploi. Les conventions bilatérales, qui ont été négociées à l'origine dans les années 1940 mais ont perdu de leur attrait pendant la crise économique mondiale des années 1970, connaissent un regain de popularité depuis 1990. Bien qu'elles puissent prendre diverses formes, les conventions les plus efficaces sont celles qui s'appuient sur les normes de l'OIT ou d'autres normes internationales. La Recommandation (no 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, comporte une annexe avec un modèle de convention relatif aux travailleurs migrants temporaires ou permanents, qui détaille les dispositions en matière de conditions de travail et de vie, et de sécurité sociale. L'annexe est largement utilisée comme modèle par les États.

Il existe plusieurs exemples de conventions bilatérales et multilatérales ainsi que de protocoles d'accord moins contraignants utilisés pour répondre à la demande dans le secteur agricole. En Nouvelle Zélande, la Recognized Seasonal Employer (RSE) Policy a été négociée en 2006 avec les états voisins du Pacifique afin de répondre à une demande de travailleurs peu qualifiés dans l'horticulture et la viticulture. Ce programme permet aux employeurs d'engager des travailleurs étrangers de la région pour une durée de sept mois maximum par an. Jusqu'à 8.000 places sont proposées chaque année aux travailleurs étrangers, bien que ce chiffre puisse être modifié en fonction de la demande de main-d'œuvre de l'industrie. Les employeurs intéressés doivent répondre à plusieurs conditions, et notamment prouver leur désir de promouvoir le bien-être des travailleurs et ne pas avoir contrevenu à la politique d'emploi ou de migration dans le passé. Ils doivent également fournir aux travailleurs un logement adéquat, des soins de santé et verser les salaires en vigueur sur le marché. Les travailleurs doivent s'engager à rentrer chez eux après la période de travail, avant d'être à nouveau éligibles l'année suivante. Un groupe d'évaluation consultatif avec des représentants du gouvernement néo-zélandais et des pays d'origine, ainsi que des partenaires sociaux et un syndicat de migrants chapeaute le processus.

Alors que de tels programmes parviennent à dégager des voies vers l'emploi formel pour les travailleurs migrants dans un secteur bien connu pour ses emplois informels, ils ne parviennent pas à empêcher les abus et l'exploitation. Les programmes agricoles saisonniers ne permettent généralement pas aux migrants de changer d'employeurs, de lieu ou de type de travail pendant la durée de leur séjour dans le pays. En outre, la perte de l'emploi signifie généralement qu'ils doivent rentrer au pays, ou qu'ils basculent en situation illégale. Ces pratiques sont contraires à la Convention (n° 143) de l'OIT sur les travailleurs migrants qui stipule que les travailleurs migrants ne peuvent être considérés en situation illégale ou irrégulière du fait même de la perte de leur emploi, laquelle ne doit pas entraîner par elle-même le

retrait de leur autorisation de séjour ou, le cas échéant, de leur permis de travail.

- **Systèmes régionaux d'intégration.** La majorité des mouvements migratoires concernant les mêmes régions, des systèmes d'intégration régionaux qui permettent la mobilité ou la libre circulation de la main-d'œuvre recèlent un important potentiel de réduction de la migration illégale et ouvrent aux migrants la porte vers un emploi formel. Les deux dernières décennies ont connu une augmentation des systèmes d'intégration régionale dans le monde, en particulier dans la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Ces conventions régionales se concentrent généralement sur l'intégration économique à travers la promotion du libre-échange et comportent des dispositions afin de faciliter la libre circulation des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une résidence, ce qui suppose une harmonisation de la législation du travail et une adhésion au principe de l'égalité de traitement.

Les membres du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ainsi que la Bolivie et le Chili, ont signé l'Accord sur la résidence des citoyens des états membres du MERCOSUR en décembre 2002. L'accord permet aux citoyens des états signataires d'obtenir un permis de séjour dans tout autre état signataire²². Il suffit que les candidats soient des citoyens de l'un des états signataires. Sous réserve de production de leurs documents d'identité nationaux, ils peuvent, ainsi que les personnes à leur charge, obtenir un permis de séjour temporaire valable deux ans, qui peut ensuite devenir permanent. Étant donné que l'accord s'applique aussi bien à ceux qui souhaitent s'établir dans un second Etat signataire qu'à ceux qui y résident déjà, indépendamment du statut en vertu duquel ils sont entrés, il permet également la régularisation des travailleurs migrants de la région. Par ailleurs, le permis de séjour temporaire n'est pas tributaire d'un employeur spécifique, ce qui donne aux travailleurs migrants la liberté de changer d'employeur, à l'instar des nationaux. L'accord établit également le droit à la liberté de circulation dans le pays d'accueil et des droits civils, sociaux, culturels et économiques, ainsi que l'égalité de traitement en vertu de la législation sur le travail, notamment pour ce qui concerne les conditions de travail et la sécurité sociale. Enfin, il comprend encore des mesures pour prévenir l'engagement de migrants illégaux, avec des sanctions pour les employeurs plutôt que pour les travailleurs.

De tels accords ont un effet immédiat sur les conditions de travail décent des travailleurs migrants, car ils ouvrent la voie à la migration légale ainsi qu'à un cadre normatif pour défendre les droits des migrants. L'intégration économique régionale peut également conduire à la disparition des divers niveaux de développement des membres de l'espace régional en réduisant la pression à l'émigration car les travailleurs trouvent plus d'opportunités de travail décent chez eux²³.

- **Protection des travailleurs migrants.** S'assurer que les cadres législatifs et réglementaires nationaux couvrent des secteurs et des professions où les travailleurs migrants sont concentrés est une étape essentielle pour fournir aux migrants une protection contre les abus et un accès à des conditions de travail décentes. La démarche peut exiger une généralisation de la portée de la loi à des secteurs auparavant exclus ou l'adoption d'une législation qui vise des secteurs spécifiques ou des catégories de travailleurs particulières.

● Les plans de travail saisonniers doivent permettre aux travailleurs migrants de changer d'employeur. Une telle mesure évite de basculer dans l'informalité

● Les systèmes régionaux d'intégration permettent une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et ont ouvert aux migrants la porte vers un emploi formel

²² Pour plus de détails, voir le texte de l'accord (en espagnol) sur <http://www.parlamento.gub.uy/htmlstat/pl/acuerdos/acue17927-1.htm>

²³ BIT, 2010.

La Jordanie a établi des modèles de contrats fixant les droits et les responsabilités des travailleurs migrants.

● Une séparation doit être maintenue entre l'inspection du travail et le contrôle du respect des lois sur l'immigration

Au Royaume-Uni, une loi spéciale – le Gangmaster Licensing Act - a été votée afin d'étendre la protection aux secteurs où se concentraient les travailleurs migrants.

● **Législation efficace et application.** Une approche consiste à faciliter l'établissement de contrats d'emploi écrits en développant des contrats standards ou des modèles dont la loi imposerait l'utilisation. En Jordanie, où le travail domestique est exclu de la législation nationale du travail et où les cas d'abus à l'égard de travailleurs domestiques sont fréquents, un 'contrat de travail spécial pour travailleurs domestiques non jordaniens' a été mis au point afin d'octroyer des droits substantiels aux migrants employés comme travailleurs domestiques. Le contrat, approuvé en 2003 par le Ministère jordanien du travail, a été mis au point sous les auspices de l'UNIFEM, du BIT, des ministères jordaniens concernés et des ambassades du Sri-Lanka, des Philippines et d'Indonésie. Il comporte des dispositions en matière de salaires, d'assurances, de conditions de vie adéquates, de jours de repos et de rapatriement et définit ainsi clairement les responsabilités de l'employeur et les droits du travailleur. Le contrat contient également des dispositions relatives à un salaire minimum et à la suppression du paiement discriminatoire des salaires en fonction de la nationalité des travailleurs. Bien que le contrat soit régi par le droit civil, où les sanctions sont plus légères, il constitue cependant un premier vers la création d'un cadre de protection exécutoire pour les travailleuses domestiques.

● **Inspection du travail et exécution forcée.** Pour être efficaces, les règlements visant à protéger les travailleurs migrants de l'économie informelle doivent aller de pair avec une inspection efficace du travail et d'autres mesures d'application. Les organes gouvernementaux responsables de l'inspection du travail devraient viser les secteurs où sont concentrés les travailleurs migrants et être sensibles à la langue et aux difficultés de communication. Bien qu'il soit important pour les inspecteurs de travailler en étroite collaboration avec les autorités en charge de l'immigration, afin de respecter les droits des travailleurs migrants, une séparation devrait être maintenue entre l'inspection du travail et le contrôle du respect des lois sur l'immigration. En outre, les sanctions pour la mise au travail de migrants illégaux devraient viser à punir les employeurs et non les travailleurs migrants qui sont souvent victimes d'exploitation. Une approche possible consiste à créer une unité spécialisée dans l'inspection des conditions de travail des travailleurs migrants qui, en concertation avec l'administration de l'immigration, peut envisager de quelle manière garantir la protection des droits des migrants. À Maurice, l'unité spéciale 'Travailleurs migrants' du ministère du travail est responsable de l'examen des conditions d'emploi des migrants. L'unité veille à la conformité des contrats d'emploi, informe les travailleurs migrants de leurs droits et effectue des inspections diurnes et nocturnes des conditions de travail et de vie des travailleurs. Un système tripartite de résolution des conflits au sein du ministère peut frapper les employeurs de sanctions qui ont force de loi.

Une législation spéciale peut également être élaborée pour étendre la protection à des secteurs et à des types d'emplois où sont concentrés des travailleurs migrants. Le Gangmaster Licensing Act²⁴ de 2004 a été voté au Royaume-Uni après que la mort de 23 migrants ramasseurs de coques travaillant informellement à Morecambe Bay eut attiré l'attention du public sur les conséquences tragiques du refus de voir les migrants exploités. La loi a posé le cadre légal de la Gangmaster Licensing Authority (GLA), créée en 2005 pour protéger les travailleurs dans l'agriculture, le ramassage de coquillages, l'horticulture, la transformation et le conditionnement des aliments, des secteurs qui emploient de très grands nombres de travailleurs migrants, souvent temporairement et dans des conditions proches de l'exploitation. Aux termes de la loi, les gangmasters (recruteurs), définis comme les personnes fournissant, employant ou supervisant des travailleurs dans une des fonctions visées, y compris les sous-traitants, doivent absolument

24 Pour plus de détails sur la loi, voir: http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2004/pdf/ukpga_20040011_en.pdf

être titulaires d'une autorisation délivrée par la GLA. Des agents de la GLA chargés de la conformité et de la répression sont autorisés à procéder à des inspections, même inopinées, et d'arrêter les contrevenants. À ce jour, 125 autorisations ont été révoquées et 10 poursuites pénales ont été engagées. Outre la suppression des conditions de travail abusives, le système d'autorisation cherche également à attirer les recruteurs vers l'économie formelle, afin d'augmenter les recettes fiscales et d'assurer une saine concurrence entre les fournisseurs de main-d'œuvre. Le conseil de la GLA comprend des représentants des syndicats, des organisations d'employeurs et des organes compétents du gouvernement²⁵.

■ Le rôle des pays d'origine.

- **Faire de la migration un choix véritable.** Les pays d'origine ont également la responsabilité de protéger leurs citoyens à l'étranger, ainsi que de créer des opportunités de travail décent chez eux de sorte qu'émigrer à la recherche d'un travail devienne un choix et non plus une nécessité. Le Sri Lanka, pays que quittent annuellement environ 200.000 travailleurs migrants, s'est profilé récemment de manière plus proactive pour protéger ses travailleurs migrants. Près de la moitié des travailleurs migrants sri-lankais sont des femmes, principalement chargées de tâches domestiques et autres travaux requérant peu de qualifications²⁶. Confronté à des cas de plus en plus nombreux d'abus et d'exploitation de travailleurs à l'étranger ainsi qu'à une dépendance vis-à-vis des transferts, le ministère sri-lankais de la promotion de l'emploi et du bien-être à l'étranger a conçu une politique nationale de migration de la main-d'œuvre avec le soutien du BIT afin de promouvoir la migration de la main-d'œuvre dans un cadre de bonne gouvernance et d'emploi décent. La politique a été mise en place suite à une large procédure de consultation incluant les partenaires sociaux et les ONG. Elle prend en compte les questions d'égalité entre hommes et femmes, en prenant ainsi acte de la vulnérabilité spécifique des femmes. Le document engage le gouvernement dans une série d'actions et notamment l'amélioration des formations avant le départ et des programmes de réintégration, la lutte contre le recrutement illégal et la fraude, la protection des enfants des travailleurs migrants et la promotion de la migration de personnes qualifiées.

Le Sri-Lanka a conçu une politique de migration en concertation avec les partenaires sociaux, qui engage le gouvernement à intervenir pour protéger ses migrants à l'étranger.

- **Le droit d'organisation.** Permettre aux travailleurs migrants d'exercer leur droit d'adhérer à un syndicat est une manière efficace de prévenir l'exploitation et ouvre la voie à l'intégration dans la société d'accueil, un processus qui démarre souvent sur le lieu de travail. Autrefois méfiants envers les travailleurs migrants qui créaient une concurrence déloyale, la majorité des syndicats ont adopté aujourd'hui un comportement solidaire avec les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut²⁷. Les syndicats ont commencé à s'intéresser de plus en plus à la question des travailleurs migrants, les visant dans leurs efforts de syndicalisation, en faisant campagne pour leurs droits et en leur fournissant un appui direct. Les confédérations syndicales nationales en Argentine, en Belgique, au Canada, en France, en Allemagne, en Irlande, en République de Corée, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis, notamment, ont affecté du personnel national à temps plein aux problèmes des travailleurs migrants et à la lutte contre la discrimination. Dans tous ces pays, les confédérations défendent activement les droits et des conditions de travail décentes en faveur des migrants²⁸.

Certaines confédérations nationales de syndicats ont affecté du personnel à temps plein aux problèmes des travailleurs migrants.

25 Pour plus de détails, voir la section Ressources: BIT, *La base de données sur les bonnes pratiques* http://www.ilo.org/dyn/migpractice/migmmain.showPractice?p_lang=en&p_practice_id=51

26 National Labour Migration Policy for Sri Lanka, Ministry for Foreign Employment Promotion and Welfare, 2008.

27 BIT, 2008.

28 BIT, 2008.

Les syndicats ont également été associés aux débats politiques sur la migration et sur la coopération internationale afin de garantir les droits des travailleurs migrants. La Confédération syndicale internationale (CSI) a lancé un plan d'action concernant les travailleurs migrants. Le plan s'appuie sur la promotion de la solidarité avec les travailleurs migrants, la protection de leurs droits, la sensibilisation et la ratification et la mise en œuvre des normes internationale du travail. La protection est recherchée par le biais de négociations collectives ainsi que par la création de partenariats avec des ONG et la société civile.

Les syndicats sri-lankais ont conclu des accords bilatéraux avec des syndicats des pays de destination afin de protéger les droits des travailleurs migrants.

Certains pays d'origine, comme les Philippines, ont créé pour leurs travailleurs migrants un fonds d'aide qui donne droit aux pensions de retraite et d'invalidité, aux soins médicaux et aux allocations de maladie et de maternité.

Le Mexique offre une assurance volontaire à ses citoyens à l'étranger, qui intègre prestataires de santé privés à but non lucratif, compagnies d'assurance aux États-Unis et système de santé publique mexicain.

La formation de syndicats spécifiques pour les travailleurs migrants, ou de sections de syndicats dirigées par des travailleurs migrants en relation avec un syndicat national bien établi peut également se révéler efficace pour représenter les besoins spécifiques des migrants et empêcher une législation discriminatoire. À Hong Kong, les syndicats de migrants sont officiellement reconnus et le droit des migrants à se syndiquer est garanti par la loi. Les employeurs coupables d'avoir mis fin au contrat d'un employé pour appartenance à un syndicat ou en raison d'activités syndicales peuvent être condamnés par un tribunal. Il existe plusieurs syndicats de migrants enregistrés dans le pays. Le Syndicat indonésien des travailleurs migrants (IMWU), établi à Hong Kong en 2000, compte parmi ses membres 25.000 travailleurs domestiques migrants, et est affilié à la Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU)²⁹. (Voir la note sur les syndicats)

Au niveau bilatéral, des syndicats dans les pays d'origine et de destination peuvent collaborer en vue de renforcer la protection des travailleurs migrants à domicile et à l'étranger. En 2009, des syndicats sri-lankais ont signé trois accords de coopération internationaux avec des syndicats du Bahreïn, de la Jordanie et du Koweït afin de protéger et de promouvoir les droits des travailleurs sri-lankais dans ces pays. Ces accords reconnaissent les principes exposés dans le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre et engagent les signataires à prendre des mesures en vue de garantir aux travailleurs migrants sri-lankais tous les droits décrits dans ces instruments internationaux. Il s'agit de la rédaction de modèles de contrats d'emploi pour les travailleurs migrants et de mesures communes pour dénoncer les abus et répondre aux besoins spécifiques des catégories de travailleurs vulnérables, notamment les travailleurs agricoles, temporaires et domestiques.

- **Inclusion sociale et protection sociale.** Les partenaires sociaux peuvent également fournir des informations et des services d'aide aux travailleurs migrants afin de faciliter leur intégration. En Espagne, *Pagesos Solidaris* (Fondation pour la solidarité entre agriculteurs) a été fondé en 2001 par la plus grande organisation d'employeurs de l'agriculture de Catalogne, dans le N-E du pays, afin de recruter des travailleurs agricoles saisonniers³⁰. Le programme offre une aide supplémentaire aux travailleurs migrants, issus principalement de Colombie, de Roumanie et du Maroc, en vue de leur fournir une formation et des mesures d'intégration comme des informations au sujet du système de santé espagnol; il aide aussi les migrants à développer des projets dans leur pays d'origine afin d'assurer à leur famille une source de revenus durable.

Les accords bilatéraux ou multilatéraux sur la sécurité sociale entre les pays d'origine et de destination sont généralement considérés comme la meilleure façon de fournir une protection sociale aux travailleurs migrants. Cependant, de tels accords ne concernent traditionnellement pas les travailleurs de l'économie informelle. Certains pays d'origine ont choisi de créer

29 Voir le site de la CSI, entrevue avec Sartiwen Binti Sanbardi <http://www.ituc-csi.org/spotlight-on-sartiwen-binti.html>

30 Pour plus de détails, voir le rapport annuel (en espagnol) http://www.pagesosolidaris.org/aplicacion/cms/documentos/doc1_1962009020038.pdf

des fonds d'aide sociale pour offrir à leurs travailleurs à l'étranger une assurance en cas de décès, d'incapacité de travail ou de rapatriement d'urgence, indépendamment de leur emploi ou de leur statut de migrant. La loi philippine offre également à ses citoyens à l'étranger le droit d'adhérer à titre volontaire au programme national de sécurité sociale en s'inscrivant comme 'travailleur établi à son compte.' Les travailleurs migrants ont ainsi droit aux pensions de retraite et d'invalidité, aux soins médicaux et aux allocations de maladie et de maternité³¹.



Lieu de rencontre informel à Moscou pour les travailleurs à la journée (principalement du Tadjikistan) recherchant du travail dans le bâtiment.

Le Mexique offre également une assurance volontaire à ses citoyens à l'étranger. Le programme *Salud Migrante* instauré par l'Institut mexicain de santé publique (INSP) est un plan d'assurance-santé pilote pour migrants qui propose une couverture aux États-Unis et au Mexique. Le programme s'appuie sur une collaboration entre les prestataires de soins américains et mexicains, les autorités et les universités. L'innovation réside dans l'intégration entre des prestataires de santé privés à but non lucratif, des sociétés d'assurance aux États-Unis et le système de santé publique mexicain. Le plan est testé dans deux états américains et deux états mexicains. Les migrants disposent d'un accès total à un ensemble de services de soins primaires essentiels aux États-Unis, principalement par le biais de centres de santé communautaires et ils sont assurés par des plans de santé sans but lucratif. Ils ont accès aux soins de santé de deuxième ligne au Mexique via le système national de santé publique³² (voir également la note sur la sécurité sociale).

³¹ Tamagno, 2008.

³² González Block, M., 2008, *Policies for innovation: evidence-based policy innovation – transforming constraints into opportunities*, In: *Global Forum Update on Research for Health*, Volume 5, 2008, 72-74.

RESSOURCES

La présente section propose une liste de ressources permettant au lecteur d'approfondir la question. Des informations détaillées sur les bonnes pratiques présentées ci-dessus y sont accessibles. Elle comprend des documents internationaux, des conclusions de la Conférence internationale du Travail, des publications utiles et des outils de formation. Une bibliographie de références dans le texte est présentée à la suite. Il se peut que les informations de ces deux parties fassent double emploi.

Instruments de l'OIT et de l'ONU et conclusions de la Conférence internationale du travail

<http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:1:0::NO::>

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949

Recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949

Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

Recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975

OIT, 2006, Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits.

http://www.ilo.org/migrant/information-resources/publications/WCMS_178672/lang-en/index.htm

Instruments de l'ONU

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990

<http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm>

Publications pertinentes

CLANDESTINO, 2009, Workshop on Irregular Migration and Informal Economy. project coordinated by the Hellenic Foundation for European and Foreign Policy (EL IAMEP).

<http://clandestino.eliamep.gr/clandestino-research-project-workshop-on-irregular-migration-and-informal-economy/>

BIT, 2004, Résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, adoptée dans la 92e session de la CIT, Genève, dans le Rapport de la Commission des travailleurs migrants, Compte rendu provisoire 22, CIT, 92e session, BIT, p.63-74.

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/pr-22.pdf>

OIT, 2006, Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits, Genève.

http://www.ilo.org/migrant/information-resources/publications/WCMS_178672/lang-en/index.htm

BIT, 2009, Protéger les droits des travailleurs migrants: une responsabilité partagée, Programme des migrations internationales, Genève.

http://www.ilo.org/migrant/information-resources/publications/WCMS_180060/lang-en/index.htm

- BIT, 2010, International Labour Migration. A rights-based perspective, Genève.
http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_125361/lang-en/index.htm
- Martin, P., 2009, The recession and migration: Alternative scenarios, International Migration Institute, Document de travail N°13, University of Oxford.
<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/wp13-martin-fr-page>
- OCDE, 2008, Perspectives des migrations internationales: SOPEMI 2008, Paris.
<http://www.oecd.org/fr/els/politiquesetdonneesdesmigrationsinternationales/41275422.pdf>
- OCDE, 2009, International Migration and the Economic Crisis: understanding the links and shaping policy responses, OCDE, Document de travail sur la migration, Paris.
<http://www.oecd.org/dataoecd/45/18/46292981.pdf>
- Reyneri, E., 2001, Migrants' involvement in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union, International Migration Papers No. 41, Genève, BIT.
http://www.ilo.org/dyn/infoecon/iebrowse.page?p_ieresource_id=710&p_lang=en
- Reyneri, E., 2003, Illegal immigration and the underground economy, National Europe Centre Paper No. 66, University of Milan Bicocca.
<http://www.mmo.gr/pdf/library/Black%20economy/reyneri.pdf>
- Taran, P. et Geronimi, E., 2003, Globalisation et migrations de main-d'œuvre: Importance de la protection, Perspectives des migrations du travail, 3E, Genève, BIT.
http://www.ilo.org/dyn/infoecon/iebrowse.page?p_lang=en&p_ieresource_id=690
- Wickramasekara, P., 2006, Globalization, international labour migration and rights of migrant workers, Genève, BIT.

Outils en ligne

- BIT, La base de données sur les bonnes pratiques, Programme des migrations internationales, Genève.
<http://www.ilo.org/dyn/migpractice>
- Le site du BIT sur la promotion d'égalité dans la diversité.
<http://www.ilo.org/global/topics/equality-and-discrimination/lang-fr/index.htm>

Outils de formation

- BIT, 2003, An information guide: Preventing discrimination, exploitation and abuse of women migrant workers, Booklets 1-6, Programme de la promotion d'égalité entre hommes et femmes, Genève.
http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Instructionmaterials/WCMS_116358/lang-en/index.htm
- OSCE, OIM et BIT, 2007, Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces, L'édition méditerranéenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation internationale pour les migrations et Bureau international du travail, Genève.
https://www.ilo.org/migrant/information-resources/training-tools/WCMS_203851/lang-en/index.htm

BIT, 2008, *En quête d'un travail décent, Les droits des travailleurs migrants, Manuel à l'usage des syndicalistes*, Bureau des activités des travailleurs, Genève.

http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_116701/lang--fr/index.htm

BIT, 2007, *International Labour Standards on Migrant Workers' Rights: Guide for Policymakers and Practitioners in Asia and the Pacific*, Bangkok, BIT.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/publication/wcms_bk_pb_184_en.pdf

BIT, 2006, *Equality in diversity: migration and integration - a handbook*, Bureau international du travail, Genève.

http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2006/106B09_436_engl.pdf

Pour plus d'informations sur le Programmme des migrations internationales (MIGRANT) de l'OIT, voir le site <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/index.htm>

Références

CLANDESTINO, 2009, *Workshop on Irregular Migration and Informal Economy, projet coordonné par Hellenic Foundation for European and Foreign Policy (EL IAMEP)*.

Conseil de l'Europe, 2008, *Migrations économiques, cohésion sociale et développement: vers une approche intégrée 8e Conférence des Ministres responsables des questions de migration, Rapport thématique*, Kyiv, 4-5 septembre 2008.

European Foundation for the improvement of living and working conditions (Eurofound), 2007, *Employment and working conditions of Migrant Workers*, Dublin.

Union européenne (UE), 2007, *L'UE intensifie la lutte contre le travail non déclaré*, Communiqué de presse MEMO/07/424, 24 octobre 2007, Bruxelles.

González Block, M., 2008, *Policies for innovation: evidence-based policy innovation - transforming constraints into opportunities*, In: *Global Forum Update on Research for Health*, Volume 5, 2008, 72-74.

Holzmann, R., Koettl, K., et Chernetsky, T., 2005, *Portability regimes of pension and health care benefits for international migrants: An analysis of issues and good practices*, Social Protection Discussion Paper Series No. 0519, Banque mondiale, Washington D.C.

BIT, *Rights, Labour Migration and Development* International Migration Brief, Programme des migrations internationales, Genève.

BIT, 2010, *International labour migration: A rights-based perspective*, Genève.

BIT, 2010, *La base de données sur les bonnes pratiques, Programme des migrations internationales*, Genève.

<http://www.ilo.org/dyn/migpractice>

OIT, 2008, *En quête d'un travail décent, Les droits des travailleurs migrants, Manuel à l'usage des syndicalistes*, Bureau des activités pour les travailleurs, Genève.

BIT, 2007, *International Labour Standards on Migrant Workers' Rights: Guide for Policymakers and Practitioners in Asia and the Pacific*, Bangkok, BIT.

OIT, 2006, *Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits*, Genève.

BIT, UE, 2009, *Employment of Migrant Workers in the Informal Economy in Kazakhstan*, 2009.

OIM, CE, BIT, 2008, *Addressing the Irregular Employment of Immigrants in the European Union* (Budapest).

Martin, P., 2009, *The recession and migration: Alternative scenarios*. International Migration Institute, Document de travail N° 13, University of Oxford.

OCDE, 2009, *Migrations internationales et crise économique : comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées*, Paris.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2008, *Perspectives des migrations internationales: SOPEMI 2008*, Paris.

Passel, J. S., 2006, *The size and characteristics of the unauthorized migrant population in the U.S.: Estimates based on the March 2005 Current Population Survey*, research report. Washington, D.C., Pew Hispanic Center.

Pholphirul, P., Rukumnuaykit, P. 2010 *The Economic Contribution of Migrant Workers in Thailand* Journal of International Migration, Volume 48, Issue 5, octobre 2010.

Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICU M), 2009, *Droits fondamentaux des sans-papiers en Europe: principaux sujets de préoccupation de PICUM en 2009*, Bruxelles.

Reyneri, 2003, *Illegal immigration and the underground economy*, National Europe Centre Paper No. 66, University of Milan, Bicocca.

Reyneri, E. 2001, *Migrants' involvement in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union*, International Migration Papers No. 41, BIT, Genève.

Sabates-Wheeler, R., 2009, *Extending social security coverage: Good practices, lessons learnt and ways forward*, Document de travail N°12, Association internationale de la sécurité sociale, Genève.

Tamagno, E., 2008, *Strengthening social protection for ASEAN Migrant Workers through social security agreements*, ILO Asian Regional Programme on Governance of Labour Migration, Document de travail N°10. Bangkok, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique.

Taran, P. and Geronimi, E., 2003, *Globalisation et migrations de main-d'œuvre: Importance de la protection labour and migration*, Perspectives des migrations du travail, N°3F, Genève.

Le conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2008, *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement*, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Doc. A/HRC/7/12, 25 février 2008, Genève.

Wickramasekara, P., 2002, *Asian labour migration: Issues and challenges in an era of globalization*, International Migration Papers No. 57E, BIT, Genève.



Travailleuse domestique en Egypte.

Table des matières:

Remerciements / Avant-propos / Préface / Comment utiliser ce guide / Acronymes

PARTIE I: Les concepts

1. Travail décent et économie informelle

1.1 Questions conceptuelles clés

2. Mesure de l'économie informelle

2.1 Relever les défis statistiques

PARTIE II: Politiques d'appui aux transitions vers la formalité

3. Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

3.1 Modèles de croissance économique et économie informelle

4. Le cadre réglementaire et l'économie informelle

(A) Normes internationales du travail

4.a1 Cadre réglementaire et l'économie informelle: définir un socle social pour tous les travailleurs

4.a2 Normes internationales du travail: pour que la loi s'étende aux travailleurs non protégés

4.a3 Comprendre la relation de travail et son impact sur l'informalité

(B) Groupes spécifiques

4.b1 Travailleurs domestiques: stratégies pour surmonter les lacunes de la réglementation

4.b2 Travailleurs à domicile: réduire les vulnérabilités par l'extension et l'application de la loi

4.b3 Vendeurs ambulants: innovations en matière réglementaire

4.b4 Micro et petites entreprises (MPE), informalité et droit du travail: réduire les lacunes en matière de protection

4.b5 Stratégies pour transformer le travail non déclaré en travail réglementé

(C) Administration du travail

4.c1 Administration du travail: surmonter les défis pour atteindre l'économie informelle

4.c2 Inspection du travail et économie informelle: des innovations à portée de main

5. Organisation, représentation et dialogue

5.1 Dialogue social: promouvoir la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques en matière d'économie informelle

5.2 Le rôle des organisations d'employeurs et des associations de petites entreprises

5.3 Syndicats: atteindre les populations marginalisées et exclues

5.4 Coopératives: un tremplin pour sortir de l'informalité

6. Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination

6.1 Promouvoir l'autonomisation des femmes: sortir de l'informalité par la voie sexospécifique

6.2 **Travailleurs migrants: cadres politiques pour une migration régulée et formelle**

6.3 Handicap: des approches inclusives pour un travail productif

7. Entrepreneurat, renforcement des capacités et finance

7.1 Entreprises informelles: soutiens à la politique d'encouragement à la formalisation et à la mise à niveau

7.2 Amélioration des compétences et employabilité: faciliter l'accès à l'économie formelle

7.3 Microfinance: stratégies ciblées pour sortir de l'informalité

8. Extension de la protection sociale

8.1 Étendre la couverture de sécurité sociale à l'économie informelle

8.2 VIH/Sida: mettre fin à la discrimination et à l'exclusion économique

8.3 Étendre la protection de la maternité à l'économie informelle

8.4 La garde des enfants: un soutien essentiel à l'amélioration des revenus

9. Stratégies de développement local

9.1 Développement local: Mécanismes de soutien intégré pour sortir de l'informalité